38 rue Victoria, Finch, ON K0C 1K0 Tél: 613-984-2948 Téléc.: 613-984-2872 Sans Frais: 1-877-984-2948 www.nation.on.ca

Demande de permis de construire ou de démolir Remplacement du réservoir

Liste de vérification du demandeur

	Demande de permis dûment remplie							
	□ Titre de propriété (le plan enregistré pourrait être requis)							
	☐ Plan d'étage (incluant le sous-sol) pour chaque demande soumise							
	Frais applicables (Se référer au barème des frais située sur le <u>site Web</u>)							
	o Payé par chèque au :							
	Conservation de la Nation Sud 38 rue Victoria, Finch, ON K0C 1K0							
	OU							
	 Appelez-nous au 613.984.2948, pour payer par carte de crédit (charge de service de 2.4% s'applique) 							
	Vérification avec la municipalité ou la Conservation dans votre région si la propriété se trouve dans une zone règlementer.							
_ I	Examen de la protection des sources d'eau de la CNS (s'il y a lieu)							
	nation manquantes ou des documents incomplets peuvent retarder le d'approbation.							

Veuillez envoyer ce formulaire de demande à <u>septic@nation.on.ca</u>



Demande de permis de construire ou de démolir

Cette formule est autorisée en vertu du paragraphe 8 (1.1) de la Loi de 1992 sur le code du bâtiment

Réservé à l'usage de l'autorité principale						
Numéro du permis:		Date de reception :				
Numéro de rôle:						
Demande présentée à :			UD			
A. Renseignements relatifs au projet						
Numéro du bâtiment, nom de la rue			Numéro d'unité	Lot / concession		
Municipalité	Code postal	Numéro de plan / autre	e description			
Valeur du projet estimée à	\$	Aire des travaux (m ²)				
B. Objet de la demande						
☐ Construction neuve ☐ Addition à un	bâtiment existant ☐ Mod	dification/réparation	Démolition/ Déclassement	Permis conditionnel		
Usage proposé du bâtiment	Usage actuel du	bâtiment				
Description des travaux proposés	I					
C. Demandeur Le demandeur est :	☐ Le propriétaire, ou	☐ L'agent a	autorisé du propriétai	re		
Nom de famille	Prénom	Corporation ou parten	ariat			
Adresse au complet (numéro et rue)			Numéro d'unité	Lot / concession		
Municipalité	Code postal	Province	Courriel			
Numéro de telephone ()	Télécopieur ()		Téléphone cellulaire ()			
D. Propriétaire (s'il diffère du demandeur)						
Nom de famille Prénom Corporation ou partenariat						
Adresse au complet (numéro et rue)			Numéro d'unité	Lot / concession		
Municipalité	Code postal	Province	Municipalité			
Numéro de telephone	Télécopieur	•	Téléphone cellulaire			



E. C	Constructeur (facultatif)							
Nom	n de famille	Prénom	Corporation ou partena	riat				
Adre	Adresse au complet (numéro et rue)					Numéro d'unité Lot / concession		
Mun	icipalité	Code postal	Province	Munic	ipalité			
Num (réro de telephone)	Télécopieur ()		Télép (hone cellulaire)	Э		
F. 1	Γarion Warranty Corporation (Pro	gramme de garantie	des logements neufs de	l'Onta	ario)			
i.	Les travaux proposés visent-ils la cons régime de garanties des logements ne	struction d'un logement r ufs de l'Ontario? Si non,	euf au sens de la <i>Loi sur le</i> passer à la section G.		☐ Oui		☐ Non	
ii.	L'inscription est-elle requise aux terme neufs de l'Ontario?	es de la <i>Loi sur le régime</i>	de garanties des logements	3	☐ Oui		☐ Non	
iii.	Si la réponse à ii) est « oui », préciser	le(s) numéro(s) d'inscrip	tion :					
G. <i>A</i>	Annexes requises							
i. ii.	Joindre l'Annexe 1 (une formule pour d Joindre l'Annexe 2 si la demande porte		-		-	-	•	
Н. 1	Demande complète et conforme à	la législation applica	able					
i.	La présente demande est conforme à toutes les exigences des alinéas 1.3.1.3. (5) (a) à (d) de la Division C du Code du bâtiment (la demande est présentée par le propriétaire ou le mandataire autorisé sur le bon formulaire, tous les champs applicables de la demande et des annexes requises ont été remplis et toutes les annexes requises sont présentées).							
	Le paiement a été effectué de tous les frais qui doivent, en vertu du règlement municipal, de la résolution ou du règlement applicable pris en vertu de l'alinéa 7(1)c) de la <i>Loi de 1992 sur le code du bâtiment</i> , être payés au moment de la présentation de la demande.							
ii.	i. La demande est accompagnée de tous les plans et devis prescrits par le règlement municipal, la résolution ou le règlement applicable, pris en application de l'alinéa 7(1) b) de la Loi de 1992 Uni Non sur le code du bâtiment.							
iii.	iii. La demande est accompagnée de tous les renseignements et documents prescrits par le règlement municipal, la résolution ou le règlement applicable, pris en application de l'alinéa 7(1) b) de la Loi de 1992 sur le code du bâtiment, qui permettent au chef du service du bâtiment de déterminer si les travaux de construction ou de démolition proposés contreviendront à une disposition quelconque de la législation applicable.						□ Non	
iv.	Les travaux de construction ou de dém loi applicable.	nolition proposés ne cont	reviendront à une aucune		☐ Oui		☐ Non	
I. Déclaration du demandeur								
Je _	Je atteste que : (nom en lettres moulées)							
Les renseignements fournis dans cette demande, y compris dans ses annexes, dans les plans et devis et dans tout autre document qui y est joint, sont exacts au mieux de ma connaissance.								
Si le	e propriétaire est une société par actions	ou en nom collectif, j'ai	les pouvoirs d'en engager la	a respor	nsabilité.			
	 Date		Signature du demand	deur			_	



Annexe 1 : Renseignements sur le concepteur

Utiliser un formulaire pour chaque personne qui passe en revue les activités de conception liées avec le projet et en assume la responsabilité.

A. Renseignements relatifs au projet							
Numéro du bâtiment, nom de la rue			Numéro d'unité	Lot / concession			
Municipalité	Code postal	Numéro de plan / autre	description				
B. Personne qui examine des activités	s de conception et qui	i en assume la respo	nsabilité				
Nom		Firme					
Adresse au complet (numéro et rue)			Numéro d'unité	Lot / concession			
Municipalité	Code postal	Province	Courriel				
Numéro de telephone	Télécopieur		Téléphone cellulai	re			
C. Activités de conception exercée par Division C]	r la personne identifié	e à la section B. [Co	de du bâtiment, ta	bleau 3.5.2.1 de la			
☐ Maison	☐ CVC – Maison		☐ Structure du	bâtiment			
☐ Petits bâtiments	☐ Installations ted	chniques du bâtiment	☐ Plomberie – Maison				
☐ Grands bâtiments	☐ Détection, éclai	irage et électricité	☐ Plomberie –	Tous bâtiments			
☐ Bâtiments complexes	☐ Protection contr	re l'incendie	☐ Systèmes septiques sur place				
Description des travaux du concepteur		1					
D. Déclaration du concepteur							
Je(nom en lettres moulées)							
,	(nom en lettres moulées) ☐ Je passe en revue les travaux de conception et en assume la responsabilité au nom d'une société inscrite aux termes du						
paragraphe 3.2.4. de la division C du Co							
appropriées. NICB individuel :	NIC	B de la société :					
☐ Je passe en revue les travaux de conce titre « d'autre concepteur » aux termes «				orie appropriée à			
NICB individuel :	Motif	f de de la dispense d'inse	cription:				
☐ Les travaux de conception sont dispens	és des exigences d'inscrip	otion et de qualification d	u Code du bâtiment.				
Fondement de la dispense d'inscription et de qualification :							
J'atteste que :							
 Les renseignements contenus dans c J'ai déposé la présente demande ave 							
Date		Signature du cor	ncepteur				
NOTER: « particulier » désigne la « personne » mentionnée à l'alinéa 3.2.4.7 (1) (c) de la division C, article 3.2.5.1. de la division C, et toutes les autres personnes exemptées de							

qualification en vertu des sous-sections 3.2.4. et 3.2.5. de la Division C. L'annexe 1 n'a pas non plus à être remplie par le titulaire d'un permis d'exercice, d'un permis d'exercice restreint ou d'un certificat d'exercice autorisation délivrée par l'Association des ingénieurs professionnels de l'Ontario. Ce certificat doit être soumis avec l'application.



Annexe 2 : Renseignements sur l'installateur du système septique

Utiliser un formulaire pour chaque personne qui passe en revue les activités de conception liées avec le projet et en assume la responsabilité.

A. Renseignements rel	atifs au projet							
Numéro du bâtiment, nom o	de la rue					Numéro d'unité	Lot / concession	
Municipalité		Code	postal	Nu	méro de plan / autre o	description		
B. Installateur du syste	ème septique							
L'installateur du système septique exerce-t-il des activités professionnelles incluant la construction sur place, l'installation, la réparation, la vérification, le nettoyage ou la vidange de systèmes septiques, conformément à l'article 3.3.1.1 de la Division C du Code du bâtiment?								
□ Oui (Passer à la s	ection C)	I	□ Non (Passer à	à la	Section E)		connu au moment de Passer à la Section E)	
C. Renseignements su	ır l'installateur	inscri	t (si la réponse à	la	section B est « ou	i»)		
Nom						Numéro d'identifica	ation (NICB)	
Adresse au complet (numé	ro et rue)					Numéro d'unité	Lot / concession	
Municipalité	Province		Code postal		Courriel			
Télécopieur ()		Télép (éléphone cellulaire)			Numéro de téléphone		
D. Renseignements su	r les supervise	urs qı	ualifiés (si la répo	ons	e à section B est «	oui »)		
Nom du ou des superviseur	s qualifiés			Numéro d'identification dans le cadre du Code du bâtiment (NICB)				
E. Déclaration du dem	andeur :							
Je(nom en le	ettres moulées)			_ dé	clare que :			
☐ Je suis l'auteur de la demande de permis de construire le système septique. Si l'installateur est inconnu au moment de présenter la demande, je déposerai une nouvelle annexe 2 avant la construction, lorsque l'installateur sera connu.								
OU Je suis le titulaire du permis de construire du système septique, et je présente une nouvelle Annexe 2 maintenant que l'installateur est connu,								
J'atteste que :								
 Les renseignements contenus dans cette annexe sont à ma connaissance véridiques. Si le propriétaire est une société ou une société de personnes, j'ai le pouvoir de lier cette société. 								
 Date			Sign	atur	e de l'auteur de la de	mande		

Les renseignements personnels que contient le présent formulaire et les annexes sont recueillis en vertu du paragraphe 8 (1.1) de la Loi de 1992 sur le code du bâtiment et serviront à l'administration et à l'application de celle-ci. Les questions au sujet de la collecte de renseignements personnels peuvent être adressées a) au Chef du service du bâtiment de la municipalité ou de la municipalité de palier supérieur auprès de laquelle la présente demande est déposée, b) à l'inspecteur qui possède les mêmes pouvoirs et les mêmes fonctions qu'un Chef du service du bâtiment à l'égard des systèmes septiques ou des installations de plomberie dans la municipalité de palier supérieur, le conseil de santé ou l'office de protection de la nature auprès duquel la présente demande est déposée ou c) au directeur de la Direction du bâtiment et de l'aménagement du ministère des Affaires municipales et du Logement, au 777, rue Bay, 2e étage, Toronto (Ontario) M5G 2E5 ou au 416 585-6666.



Annexe 3: Renseignements requis

- 1) Le formulaire de demande, les annexes 1, 2, 3, 5, 6, 7 & A doivent être soumis.
- 2) Frais applicable:

Veuillez-vous référer au barème des frais dela CNS, disponible en ligne: https://www.nation.on.ca/fr/developpement/permis-et-formulaires.

- 3) Les frais pour la Classe 4 n'inclura pas l'inspection de l'excavation, cette inspection sera considérée comme une inspection additionnelle pour permettre le propriétaire l'option d'obtenir un ingénieur certifié ou CNS pour effectuer l'inspection d'excavation. L'ingénieur certifiés doit fournir un rapport d'inspection qui fera partie du processus du permit et approbation de la CNS. Veuillez-vous référer au barème de frais pour l'inspection additionnel.
- 4) Aucune demande ne sera traitée sans une copie de l'acte de transfert / cession ou d'un reçu d'impôt municipal et le dessin d'architecte de la propriété en question.
- 5) Toute modification ultérieure de la demande initiale nécessitera un certificat de modification de notre bureau et sera soumise à des frais Alinéa 8. (12) (13) (14) de la Loi sur le code du bâtiment.
- 6) Si la propriété est située à proximité d'une voie navigable, ou dans une zone soumise à des glissements de terrain ou des pentes instables, prière de contacter les départements d'urbanisme et d'ingénierie de la CNS ou la de municipalité. Il se peut qu'un permis d'aménagement soit nécessaire Alinéa 8. (2) (a) de la Loi sur le code du bâtiment.
- 7) La CNS recommande fortement qu'une clôture ou une protection équivalente encercle le puits d'essai ou le réservoir septique / le bassin de rétention, jusqu'au placement du matériau de remblai, et que les couvercles d'accès des réservoirs soient toujours maintenus en place. La CNS et son agent ne seront en aucun temps tenus responsables de toute négligence relative à ces mesures de sécurité.
- 8) Les opérateurs / propriétaires du système septique doivent le garder bien entretenu en tout temps afin que sa construction reste en conformité avec les exigences du Code du bâtiment de l'Ontario. La circulation de véhicules (y compris les motoneiges et les VTT) ne doit pas être autorisée sur le champ d'épuration. Ne laissez pas les gouttières se déverser dans l'unité de traitement ou les eaux de surface s'écouler vers le champ d'épuration Alinéa 8.9.3.2. (1) (2) du Code du bâtiment de l'Ontario.
- 9) Le permis de système septique sera annulé au bout de douze (12) mois de la date d'émission dudit permis –Alinéa 8. (10) (b) (c) de la Loi sur le code du bâtiment.
- 10) Tout drainage souterrain situé à moins de 8 mètres du champ d'épuration doit être retiré ou brisé afin d'empêcher l'entrée des effluents d'eaux usées dans les égouts. Table 8.2.1.6. B et alinéa 8.2.1.6. (2) du Code du bâtiment de l'Ontario.
- 11) Nous recommandons de respecter les distances suivantes par rapport aux arbres : 5 mètres pour ce qui est de l'érable à sucre, l'orme, le frêne et arbres à feuilles persistantes et à une distance de 8 mètres pour l'érable argenté, l'érable rouge, la famille des saules, des peupliers ou les grands arbres. Nous nous réservons le droit d'exiger une lettre du (de la) requérant(e) acceptant la responsabilité de tout dommage causé à ou par des arbres Alinéa 8.9.3.2 (2) du Code du bâtiment de l'Ontario.
- 12) Le bâtiment sera situé, et le site de construction sera nivelé, de façon à empêcher toute accumulation d'eau au niveau ou à proximité du bâtiment et à ne pas nuire aux propriétés adjacentes - Alinéa 3.1.17.1 (1) du Code du bâtiment de l'Ontario.

13)	Lorsque la tuyauterie risque d'être exposée à des conditions de gel, elle doit être protégée du gel (voir Annexe A), alinéa 7.3.5.5. (1) du Code du bâtiment de l'Ontario.

Signature du propriétaire	Date
Signature de l'agent (s'il y a lieu)	Date



Annexe 5 : Demande de permis ou de certificat de modification

	☐ DEMANDE DE PERMIS ☐ CERTIFICAT DE MODIFICATION
1)	Type de travail Proposé
	 ☐ Nouvelle ☐ Remplacement ☐ Remplacement du réservoir ☐ Modification ☐ Déclassement seulement (remplir la section 5)
2)	Type d'approvisionnement en eau (Identifier tous les types)
	Cochez la case appropriée : P = Proposé ou E= Existant Puits foré : P □ E □ Puits pointe de sable : P □ E □ Creusé/foré à la tarière : P □ E □
	Municipal : P □ E □ Prise d'eau en rivière : P □ E □ □ Autre :
3)	Débit d'effluent quotidien
	☐ Chambres à coucher ☐ Maison (superficie) m²
	☐ Personnes ☐ Unités d'appareil de plomberie (Annexe 7)
	☐ Résidentiel ☐ Autres usages ☐ Superficie du terrain m²
	Débit d'effluent quotidien (d/q) :L/jour
	☐ Détail du calcul du débit des effluents :
	□ Volume L □ Fabriquant □ Filtre / Colonnes accessible du réservoir □ Système tertiaire : modèle □ Débit d'effluent quotidien maximum L/jour
5)	Remplacement du réservoir seulement (fournier le permis d'utilisation existant ou une évaluation par une personne autorisée)
	Permis d'utilisation or évaluation :
	Taille du réservoir existant : L / Tuyaux : m
	☐ Requis selon le débit quotidien réel : L
	Réservoird/q X = L et Tuyauxd/q X / = L
6)	Type de système
	☐ Classe 2 - Puisards souterrain ☐ Classe 3 – Puisards ☐ Classe 5 – Réservoir
	pour eaux usées (eau grise souterrain pour eaux usées seulement) (eau noire seulement)
	seulement) (eau noire seulement) Classe 4
	seulement) (eau noire seulement)



Annexe 6 Plan d'ouvrage fini – Mise en page de section (vue en plan)

□ Remplacen	nent du réservoir (se	eulement) ou □ Dép	olacement du réservo	ir 🗆 Autre:	
☐ Terrain vacant ☐ Structure existante ☐ Puit Foré ☐ Creusé ☐	artie 11 applicable	(distances seulem	ent)		Dessiner I' habitation / les puits du lot voisin
Dessiner I' habitation / les puits du lot voisin					☐ Terrain vacant ☐ Structure existante ☐ Puit Foré ☐ Creusé
Remarques pertinentes :	☐ Réservoir existant d☐ Si plus d'un systèm	être pomper, transporter ou oit être évalué par une perso	concasser de respo onne autorisée <u>et le ren</u> ot ou une parcelle de terrain,	es doivent être à 5 m des tuy onsabilité (<u>Confirmation des anblayage</u>) est requise des pro il ne doit pas y avoir de cheva	erbres en place priétaires.
DISTANCES I	O'ESPACEMENT (MÈ	TRES)			
D1			D10	_ D13	
D2 D3	D5 D6		D11 D12		
		В9	D12		
ÉLÉVATIONS	•				
	X2 X3		X6		
		Λυ	X7	_	
	JYAUX (MÈTRES)	X11	X12		
,,,,	7.10	711	7.12	_	
Signature	de l'installateur ou se	reporter à l'Annexe 2)ate	



Annexe 7 : Compte des unités d'appareil de plomberie

(Code du bâtiment de l'Ontario - Tableau 7.4.9.3.)

	Appareils	Nº Existants	+	Nº Proposés	X	Comptes des unités	=	Total		
SALLE	Salle de bain complète (3-pièces)									
DE BAIN	Groupe de salle de bain complet, n'importe lequel des trois : Toilette Lavabo Bain avec/sans douche, ou Cabine de douche		+		x	6	=			
	Salle de toilette ou appareils additionnels									
	Toilette		+		X	4	=			
	Bain avec/sans douche		+		Х	1.5	=			
	Lavabo		+		Х	1.5	=			
	Cabine de douche		+		Χ	1.5	=			
	Bidet		+		Χ	1	=			
CUISINE	Lave-vaisselle		+		X	1	=			
	Évier avec/sans broyeur(s), et autre type de petite taille, simple, double ou deux simples avec siphon commun		+		X	1.5	=			
AUTRE	Lave-linge de maison		+		X	1.5	=			
	Combination évier et bac à laver Simple ou double (siphon d'un pouce et demi)		+		x	1.5	=			
		•	ı	1	ı	To	otal			

Veuillez reporter le total de cette annexe à l'annexe 5 (section 3) de cette demande de permis

- 1. Les pompes de vidange et les siphons de sol ne doivent pas être connectés au système septique. La connexion de ces appareils à un système septique peut entraîner une défaillance hydraulique dudit système. Les appareils susmentionnés doivent être évacués séparément vers un système septique approuvé de classe 2 (eaux grises).
- 2. Lorsque les déchets de blanchisserie ne représentent pas plus de 20 % du débit des effluents, ils peuvent être rejetés dans un système septique (Code de bâtiment de l'Ontario, 8.1.3.1(2)).

Signature de l'installateur ou se reporter à l'Annexe 2	Date



Annexe A – Confirmation de l'enlèvement d'une fosse septique et du champ d'épuration existant

Code du bâtiment de l'Ontario (CBO) 8.2.1.4. (4) — Dégagement
S'il y a plus d'un système septique sur un lot ou une parcelle de terrain, aucune partie des systèmes ne doit se chevaucher.

État de la FOSSE SEPTIQUE existante:

□ Réservoir pompé (fournir le reçu de pompage)
□ Réservoir détruit et remblayé ou transporté

État du CHAMP D'ÉPURATION existant:
□ Les tuyaux ont été retirés conformément aux exigences du CBO spécifiées ci-dessus
□ Les tuyaux ont été abandonnés (si le lit champ d'épuration existant n'est pas situé dans la zone de contact du sable proposée)
□ Nous confirmons que les renseignements indiqués ci-dessus sont exacts.

Veuillez envoyer le formulaire dûment rempli à <u>septic@nation.on.ca</u> ou le retourner au bureau de la CNS.

Date

Signature de l'installateur